

Arrêté du 22 juillet 2011 portant rectification (régisseurs d'avances et de recettes) au TGI de Mamoudzou
NOR : JUSB1120751A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 4 mai 2011 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'une régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Mamoudzou sont modifiées comme suit :

Au lieu de : «Madame CARRE Pascale, épouse LAHBIB, adjointe administrative de deuxième classe, est, à compter de cette même date de passation des comptes, nommée régisseuse suppléante dudit tribunal»,

Lire : «Madame CARRE Pascale, épouse LAHBIB, adjointe administrative principale de deuxième classe, est, à compter de cette même date de passation des comptes, nommée régisseuse suppléante dudit tribunal».

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Saint Denis de la Réunion en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 22 juillet 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle

Marie-Noëlle DEHOUCK